



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Foyer Logement du Champ de Mars

EHPA - EHPAD

Avenue du Champ de Mars - 17000 La Rochelle

Tél : 05.46.00.21.76 - Fax : 05.46.00.21.85

epa.mars@ccas-larochelle.fr

TARIFS JOURNALIERS AFFERENT A L'HEBERGEMENT **Applicable à compter du 1^{er} avril 2018**

Le tarif hébergement comprend le logement et les charges afférentes, la restauration et les services collectifs, l'entretien du linge de maison et du linge personnel.

	Montant Journalier/personne
Prix de journée*	51.01 €

*arrêté du 17-426 fixant les tarifs journaliers 2017

TARIFS JOURNALIERS AFFERENT A LA DEPENDANCE

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) allouée par le Conseil départemental peut prendre en charge une partie du tarif journalier afférent à la dépendance

	Montant Journalier/personne
GIR 1-2	20.20 €
GIR 3-4	12.82 €
GIR 5-6	5.44 €

En conséquence, le tarif GIR 5/6 est facturé aux résidents de **Charente-Maritime** quel que soit leur degré de dépendance et leurs ressources.
C'est le ticket modérateur restant à la charge de chaque résident.

Pour les ressortissants de Charente-Maritime, le tarif mensuel s'élève donc à (base 30 jours) :

- Hébergement :	51.01 X 30=	1 530.30 €
- Dépendance :	5.44 X 30 =	163.20 €
- Total :		1693.50€

Les ressortissants des autres départements doivent s'adresser à leur Conseil Départemental pour connaître le montant de l'APA alloué.